

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance **ordinaire** du conseil municipal le **lundi 13 mai 2024** à 19h30 à la Mairie, 7 rue du Docteur-Wilfrid-Locat à Saint-Roch-de-l'Achigan.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

Nature et effets :

La demande vise à permettre de régulariser la marge arrière du bâtiment principal à 7,04 mètres alors que le règlement de zonage exige 7,5 mètres, soit une dérogation de 0,46 mètre.

Identification du site concerné:

L'immeuble est situé sur le lot 3 571 851 du cadastre officiel du Québec dont l'adresse civique est le 29, Domaine-Rivest à Saint-Roch-de-l'Achigan, propriété de Madame Linda Morneau et Monsieur Louis Sénécal.

Toute personne intéressée désireuse de se faire entendre sur la présente demande de dérogation mineure est priée de se présenter à l'assemblée du conseil municipal stipulée ci-dessus.

Donné à Saint-Roch-de-l'Achigan, ce 25^e jour du mois d'avril 2024.

(Original signé)

Hugo Allaire
Directeur général et greffier-trésorier